



ESPÈCES ENVAHISSANTES



PROTEGE
PROJET RÉGIONAL OCÉANIE DES TERRITOIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES

Thème 4

Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Calédonie



Rapport semestriel N°3

Période de référence : 01/07/2020 – 31/12/2020

Communauté du Pacifique, Nouméa



Résultat attendu 13 :

13

Les dispositifs de suivi et de gestion de certaines espèces animales et végétales exotiques envahissantes sont mis en œuvre pour préserver la biodiversité et les services écosystémiques.

Activité 13A – SUIVI ET CONTROLE

Opération 13A.1 Mise en place d'un dispositif de suivi des impacts

Synthèse du semestre écoulé

Au cours de ce 4^{ème} semestre, deux cahiers des charges liés à l'opération 13A.1 ont été rédigés puis relus et validés par l'ensemble du Groupe Technique ongulés envahissants. Ils ont ensuite donné lieu à deux consultations : « Contribution à la caractérisation et à la sectorisation des Zones d'Intervention du projet, volet écosystème et adaptation d'une méthodologie de suivi de l'abondance relative et de l'impact des cerfs en forêt humide » et « Étude de faisabilité et test d'un indice aérien d'abondance de cerfs par drone ». Deux offres ont été proposées pour la première et trois offres pour la seconde. Elles ont été sélectionnées par le Groupe Technique ongulés envahissants et par l'équipe projet.

Pour la consultation portant sur la méthodologie, un prestataire a été sélectionné et une proposition d'une nouvelle offre modifiée est attendue début janvier 2021.

Pour la consultation « drone », le prestataire choisi a réalisé les modifications souhaitées dans son offre et sera en mesure de commencer sa prestation dès le mois de janvier 2021, pour une durée de 6 à 10 mois en fonction de l'évolution des conditions de quatorzaine en Nouvelle-Calédonie.

Perspectives pour le semestre à venir

Durant le semestre à venir, la prestation concernant la sectorisation « écosystèmes » et la méthodologie sera contractualisée (**action 13A.1.1**), il est envisagé que le prestataire puisse directement travailler sur la partie méthodologie puis attendre les premières avancées de la concertation et sa sectorisation « sociale » (zones tabous, zone d'abondance de cerfs, zones de roussettes, etc...) pour qu'il puisse ensuite commencer la partie sectorisation « écosystèmes ».

La prestation drone (**action 13A.1.1**) arrivera à la phase de tests en conditions contrôlées, il pourra être possible à ce stade de savoir si la définition d'un indice d'abondance aérien sera adaptable ou non en Nouvelle-Calédonie, pour quelles espèces et avec quelle densité de végétation.

La réalisation de ces deux prestations permettra par la suite d'avoir une vision plus claire en termes d'indicateurs et de suivis à mettre en œuvre (**action 13A.1.2**).

Modifications demandées en termes de programmation

Pas de modifications demandées à ce stade.

➤ Action 13A.1.1 Développement d'indicateurs d'impacts des opérations d'éradication et gestion d'espèces envahissantes

Méthodologies basées sur la mesure du taux d'abrutissement et la mesure de la régénération forestière

Dans le cadre de la prestation « Contribution à la caractérisation et à la sectorisation des Zones d'Intervention du projet - volet écosystème et adaptation d'une méthodologie de suivi de l'abondance relative et de l'impact des cerfs en forêt humide », une méthodologie de mesure de l'impact des ongulés envahissants sera testée. Pour cela, un appel d'offres intitulé « Contribution à la caractérisation et à la sectorisation des Zones d'Intervention du projet, volet « écosystème » et adaptation d'une méthodologie de suivi de l'abondance relative et de l'impact des cerfs en forêt humide » a été diffusé du 27/08/2020 au 01/10/2020. Deux offres ont été reçues, évaluées puis présentées au Groupe Technique ongulés envahissants (GT CEN OE-PROTEGE). A l'heure actuelle une offre initiale a été pré-sélectionnée et nous sommes en attente de l'offre amendée par le soumissionnaire.

Le prestataire devra tester et, le cas échéant, adapter à chaque Zone d'Intervention un protocole standard de suivi de l'impact des cerfs en forêt humide :

- Par le suivi du taux d'abrutissement, en définissant au préalable des espèces indicatrices pour chaque Zone d'Intervention, suffisamment abondantes, largement distribuées, facilement identifiables, d'une appétence pour le cerf moyenne à très élevée.
- Par un suivi de la régénération, par suivi photographique sur point fixe et par suivi de la régénération d'espèces patrimoniales autour de semenciers avec placettes fixes parmi lesquelles des exclos de contrôle.

Cette action sera mise en œuvre par un prestataire, en lien direct avec le CEN et ses partenaires scientifiques.

Le démarrage du premier volet « Ecosystèmes » de cette prestation est conditionné à l'avancée de la prestation de Concertation, cependant cette partie méthodologie pourra être commencée en amont et n'est pas interdépendante d'autres actions ou prestations. La contractualisation avec ce prestataire se fera au cours du 1^{er} semestre 2021, et durera environ 6 mois.

Méthodologie de suivi de l'abondance des cerfs en utilisant un drone

Un appel d'offres pour une « Étude de faisabilité et test d'un indice aérien d'abondance de cerfs par drone » a été diffusé le 27/08/2020 et clôturé le 08/10/2020. Trois offres ont été reçues puis évaluées et présentées pour avis et choix au Groupe Technique ongulés envahissants. Le prestataire sélectionné est un bureau d'études qui réalise, entre autres, des suivis des milieux naturels par drone. Il sera appuyé par deux chercheurs du Muséum et Institut de Zoologie de Pologne, spécialisés dans le suivi de la faune sauvage par drone au cours de la troisième phase de l'étude (test en conditions réelles de l'indicateur d'abondance).

Le premier objectif de cette étude est d'évaluer la faisabilité théorique et pratique de l'usage du drone pour la détection et le suivi de l'abondance des cerfs. Le but est de définir les modalités permettant de détecter et dénombrer les cerfs sur un territoire donné et de préciser les contraintes et les coûts de mise en œuvre. L'imagerie thermique sera notamment testée et évaluée en fonction du couvert végétal et de sa densité. Le second objectif, en fonction des résultats du premier, est de proposer et tester un indice aérien d'abondance, pertinent et simple à mettre en place, qui permettra de suivre les variations d'abondance des cerfs et d'évaluer les bénéfices des actions de régulation.

En effet, le drone pourrait représenter un moyen pratique, rapide, projetable sur des zones difficiles d'accès, répliquable et peu coûteux en temps et en ressources humaines pour détecter, localiser et évaluer l'abondance des cerfs, dans le cadre du projet PROTEGE et au-delà.

Le prestataire mettra en œuvre cette action, en lien direct avec l'équipe PROTEGE du CEN et s'assurera de la répliquabilité des méthodes et du transfert de connaissances en termes de traitement des images et données.

L'équipe du thème 4 sera impliquée aussi dans cette prestation pour trouver les sites de zones test (en condition « expérimentales » et « réelles »)

Le démarrage de cette étude est prévu pour Janvier 2021 pour une durée de 6 à 10 mois, en fonction de l'évolution des conditions de quatorzaine sur le territoire.

Le budget initial pour cette prestation a dû être augmenté, il sera prochainement demandé si l'Agence Rurale souhaite financer cette action dans son intégralité ou en partie.

Cette action pourra faire l'objet de transversalité avec l'action 9A.2.1 « restauration de bassins versants » du thème 3, dans la mesure où les résultats attendus de cette action, notamment l'indicateur d'abondance aérien par drone pourrait

servir pour connaître l'abondance sur les sites à reboiser ou en cours de reboisement et connaître l'abondance aux abords des captages ou des zones ciblées par l'action 9A.2.1 du thème 3.

Méthodologie de suivi des impacts utilisant la bio acoustique environnementale

Cette méthode de mesure avait été jugée utilisable, en complément, pour effectuer le suivi de la restauration de l'écosystème forestier après régulation des ongulés envahissants, en mesurant l'évolution de paramètres bioacoustiques avant et après les opérations de régulation (en début et fin de projet). Elle aurait dû être mise en place sur les zones prioritaires par une équipe de l'IRD menée par Hervé Jourdan. Cependant, la personne en post-doctorat qui aurait dû se charger en partie de cette étude, ne se rend finalement pas en Nouvelle-Calédonie. Le Groupe Technique ongulés envahissants ayant émis un avis négatif quant à la mise en place de cette méthodologie dans le cadre du projet si cette personne n'était pas présente sur le territoire, le développement de cet indicateur est donc abandonné.

➤ Action 13A.1.2 Mise en place et suivi des dispositifs

Les dispositifs de suivi faisant l'objet de cette action seront mis en place en appliquant la méthodologie de suivi développée et validée dans l'action 13A.1.1. L'action 13A.1.2 ne pourra donc être mise en œuvre qu'après la finalisation de la méthodologie de suivi dans l'action 13A.1.1, donc à partir du second semestre 2021. La mise en œuvre du suivi accuse un retard important par rapport au calendrier prévisionnel du fait d'être conditionné à la réalisation de la prestation « Adaptation d'une méthodologie de suivi de l'abondance relative et de l'impact des cerfs » qui a souffert d'un délai important de rédaction du cahier des charges afférent et pour lequel l'offre n'est toujours pas finalisée.

Le contrôle et le suivi de ces dispositifs seront effectués pour la majeure partie par la Technicienne en suivi environnemental. Eventuellement en fonction des cas, avec l'aide des personnes ou structures qui réaliseront l'animation de terrain.

Cette action pourra faire l'objet de transversalité avec l'action 9A.2.1 « restauration de bassins versants » du thème 3. Par exemple si un site est mis en défens dans le cadre d'une action 9A.2.1, sur ou à proximité d'une zone prioritaire du thème 4, un suivi photographique sur point fixe voire une évaluation quantitative pourrait être mis en place pour mesurer la régénération différentielle dans la zone de défens et en dehors pour évaluer l'impact des ongulés envahissants et les bénéfices de la mise en défens sur la restauration du sous-bois forestier.

Opération 13B.1 Réalisation d'opérations de lutte contre les ongulés envahissants

Synthèse du semestre écoulé

Durant ce 4^{ème} semestre, les actions d'information des parties prenantes (**13B.1.1**) menées par l'équipe se sont poursuivies principalement sur les zones prioritaires de Mé Adéo (Houaïlou) et de Thio. Au cours du semestre, 5 réunions de districts ont été faites ainsi que 5 réunions d'information en tribu ou par groupement de tribus.

Deux cahiers des charges ont été rédigés et diffusés pour les actions de concertation (**13B.1.1**) : un pour la Grande Terre et un pour Maré et Lifou. Deux offres ont été sélectionnées, celle pour la Grande Terre est en cours de contractualisation avec un début de la prestation envisagé pour février 2021. Celle sur les Loyauté a débuté le 15/12/2020 et durera 4 mois. Initialement, la concertation et plus généralement l'information sur le projet devait être réalisée aux Loyauté par des agents provinciaux, sans quoi les activités sur les îles ne pourraient pas démarrer. Face au constat que cette information ne serait pas faite dans les temps souhaités, il a été décidé d'un commun accord avec la province des Iles Loyauté de rédiger un cahier des charges pour une prestation de concertation/information, qui permettra d'obtenir d'une part l'approbation des coutumiers et d'autre part d'informer sur le projet jusque dans les tribus sur Lifou et Maré.

Au cours du 2^{ème} semestre 2020, la contractualisation avec le prestataire pour la fabrication de piège-cage sur la Grande Terre (**13B.1.3**) a été effectuée. S'en est suivi la fabrication et la livraison d'un premier lot de 30 pièges-cages. A Lifou, après diffusion du cahier des charges, deux entrepreneurs ont transmis des offres pour la production de 20 pièges-cages.

Cinq formations au piégeage (**13B.1.2**) des cochons sauvages par collet-cordes et pièges cages ont été réalisées en tribu par la Technicienne en suivi environnemental. Plus de 90 personnes ont été formées à ces méthodes de régulation par le piégeage, environ 170 collets-cordes ont été distribués et 18 pièges-cages répartis dans 7 tribus.

L'action de communication prévue sur les formations au piégeage participatif était initialement prévue le 11/12/2020 mais a dû être reportée à une date ultérieure en 2021 du fait des blocages routiers à cette période.

Les mois de Décembre et Janvier et les semaines situées autour des fêtes de fin d'année ne sont pas propices aux réunions ou formations en tribu, les personnes n'étant pas disponibles. Il n'a pas été, à ce stade, possible de reprogrammer les formations annulées du fait des blocages.

Nous avons veillé à chaque formation piégeage à ce que les femmes présentes pour cuisiner les repas puissent assister à la formation avec les autres participants, elles ont ainsi pu pratiquer le nœud de collet et voir le montage des cages. Par ailleurs, la majorité des formations se sont déroulées le weekend, permettant ainsi aux jeunes étant scolarisés à l'internat la semaine de venir assister aux formations.

Perspectives pour le semestre à venir

La fabrication de 150 pièges-cages (**action 13B.1.3**) va se poursuivre jusqu'en Mars 2021 ainsi que la mise à disposition de ces cages pour une dizaine de tribus restantes sur les communes de Houaïlou, Bourail et Thio. La régulation participative par le piégeage se poursuivra donc au cours du prochain semestre par les habitants des tribus, néanmoins la saison pluvieuse ne sera pas propice à un nombre de captures important. Les personnes ayant bénéficié d'un piège-cage au cours des formations de 2020 seront sollicitées pour le suivi de leurs captures par la Technicienne de l'équipe CEN-PROTEGE puis par l'animateur de terrain (**action 13B.1.1**) au cours du second semestre 2021. Sur la zone du Panié, il est envisagé que l'animateur de terrain réalise lui-même la formation piégeage (**action 13B.1.2**) auprès des tribus et organise la mise à disposition des cages.

La fabrication des 20 pièges-cages en province des Iles Loyauté sera réalisée par deux prestataires puis les cages distribuées à l'issue des formations à Lifou. Des collets cordes supplémentaires seront achetés pour terminer les formations sur la Grande Terre et pour être distribués à Lifou et Maré.

Sur ces deux îles, les formations piégeage (**action 13B.1.2**) auront lieu à la suite de l'information aux coutumiers et en tribu. Elles seront réalisées par la Technicienne sur Lifou et Maré (formation à l'usage de collet et de pièges-cages) avec pour Maré, la participation d'un agent du CEN présent sur l'île.

Un cahier des charges pour « l'encadrement des actions de chasse-régulation participative des ongulés envahissants et réalisation des formations préalables » sera finalisé et publié. Il est possible qu'il soit scindé en deux, avec une partie « formations » (**action 13B.1.2**) publiée en amont et une partie encadrement de la régulation participative (**action 13B.1.3**), afin de commencer les actions au plus tôt. Ces formations permettront aux chasseurs non professionnels de disposer d'une formation à la sécurité pour la chasse en battue, pour le réglage, le nettoyage et l'entretien de leurs armes. Il est également prévu de réaliser des formations aux premiers secours et d'examen sanitaire de la viande de chasse. A l'issue de ces formations, les actions de chasse participative pourront débiter sur les zones d'intervention identifiées

Concernant les modalités de régulation professionnelles et les formations associées (**action 13B.1.2**), les échanges se poursuivront avec la coordinatrice du Pacific Invasives Initiative (PII) et les potentiels prestataires de Nouvelle-Zélande et Australie pour les formations des chasseurs professionnels au sol et tireurs hélicoptés. La rédaction d'un cahier des charges pour la formation des tireurs au sol sera initiée au cours du prochain semestre, en fonction des perspectives de déplacement du formateur ou des stagiaires.

Les prestations pour l'information sur le projet et la concertation démarreront sur la Grande Terre et aux Loyauté (**action 13B1.1**) et l'identification d'animateurs de terrain pourra être réalisée sur l'ensemble des trois zones prioritaires de la Grande Terre. La concertation permettra pour le semestre à venir d'enclencher les autres actions sur ces zones, notamment la régulation participative (battues).

L'information sur le projet (**action 13B1.1**) se poursuivra dans les districts et tribus qui n'ont pas encore été rencontrés par l'équipe projet, idéalement en amont de la prestation de concertation.

Modifications demandées en termes de programmation

Pas de modifications demandées à ce stade sur les actions en cours de l'activité 13B en Nouvelle-Calédonie.

Une attention particulière devra être portée au cours des prochains semestres sur la possibilité ou non de formation des tireurs professionnels hélicoptés calédoniens en Nouvelle-Zélande. Le report de cette formation entraînerait un important retard dans la mise en œuvre de l'action de régulation professionnelle hélicoptée. L'Agence Rurale, qui finance intégralement ces deux actions (régulation professionnelle au sol et hélicoptée) sera consultée pour revoir cette programmation si nécessaire.

➤ **Action 13B.1.1 Concertation auprès des riverains (tribus notamment) proches des sites d'intervention**

Information et concertation sur la Grande Terre

Les actions d'information des parties prenantes, préalablement à la concertation, ont été menées par l'animatrice territoriale et le précédent animateur, via des réunions avec les mairies, les conseils coutumiers, des associations de gestion (cf. *Tableau 4* présenté dans le chapitre 14A.1). Une fois les mairies et les aires coutumières concernées informées, des réunions ont été faites auprès de certains districts par l'animatrice territoriale et la Technicienne puis au sein de certaines tribus, préalablement à la formation piégeage (voir *Tableau 1* ci-dessous). Ces différentes phases d'information où les personnes voient l'équipe projet plusieurs fois avant la mise en place des actions faciliteront le travail du prestataire réalisant la concertation par la suite.

Tableau 1 : Liste des districts et tribus informés sur le projet au semestre 4

Commune	District	Réunion de district	Tribu	Réunion de tribu
Houaïlou	Lewéo	05/09/2020	Neoua	31/10/2020
	Boréaré	17/10/2020	Boreare	
			Coula	
Kouaoua	Kouaoua	20/10/2020	Querou-Pimet	30/10/2020
			Konoyes-Shaoué	
			Mechin	
Boulouparis	Boulouparis	25/10/2020	Nassirah-Ya	18/11/2020
			Quitambo	
			Kergoa	08/11/2020
Thio	Thio	01/09/2020	St Maurice	14/10/2020
			Ouindo	
			St Pierre	
			St Michel	
			St Paul	

Plusieurs supports d'information ont été créés spécifiquement pour l'information : une note de synthèse décrivant le projet, les actions et le financement a été distribuée aux élus, partenaires... (environ 150 exemplaires distribués). Des flyers d'information sur les actions qui seront menées ont été distribués aux habitants des zones concernées par les actions. Ces flyers ont été déclinés en fonction de la zone de distribution du flyer avec la modification de la carte, des actions qui seront menées dans ces zones et d'un passage traduit en 6 langues, avec l'aide de l'Agence de Développement de la Culture Kanak. Environ 400 flyers ont été distribués au cours des réunions et formations.

L'appel d'offre « Concertation avec les autorités coutumières et les populations riveraines des Zones Prioritaires et Contribution à la sectorisation des Zones d'Intervention du projet, volet social » a été publié du 27/08/2020 au 01/10/2020. L'objectif est d'une part d'informer les populations des enjeux du projet, des diverses actions qui pourraient être mises en œuvre et de recueillir les avis et les perceptions des autorités coutumières et des populations concernées. D'autre part, un travail de sectorisation cartographique sera effectué par le prestataire en concertation avec les habitants impliqués pour identifier différents types de zones : celles perçues comme subissant un fort impact et une forte concentration de cerfs, les zones taboues, les zones de présences d'animaux sensibles au dérangement, les zones de fréquentation, gestion, chasse vivrière, la présence de pistes d'accès, la possibilité de création de camps temporaires, cabanes de chasse, abris...

Trois offres ont été évaluées et soumises au Groupe de Travail Ongulés Envahissants, une offre a été sélectionnée (le 28/10/2020) et des échanges sont en cours afin de finaliser la contractualisation en début d'année 2021. Les actions de concertation débiteront au mois de février 2021 et sont initialement prévues sur 6 mois.

Le prestataire effectuant cette étape de concertation aura pour mission dans les premiers mois de sa prestation d'identifier des potentielles structures ou personnes pour chacune des 3 zones (voir plusieurs par zone) en capacité de réaliser l'animation de terrain (pour laquelle des cahiers des charges seront diffusés à la fin du 1^{er} semestre 2021).

Animation de terrain

Initialement prévue plus tôt dans le projet, cette prestation a été différée de 6 mois environ. Il a été décidé lors de la réunion du Groupe Technique ongulés envahissants le 27/07/2020 d'identifier les structures animatrices de terrain par le biais de la prestation Concertation (en ce qui concerne la Grande Terre). La concertation ne pouvant démarrer qu'après les fêtes de fin d'année, l'identification des structures ou personnes animatrices ne sera faite qu'en fin de 1^{er} semestre 2021. Les cahiers des charges pour l'animation seront cependant prêts à être diffusés en amont pour éviter toute perte de temps supplémentaire. Par ailleurs, pour pallier le manque de structures animatrices actuellement (censées initialement faire la formation piégeage et son suivi puis accompagner les divers prestataires sur le terrain), la Technicienne de l'équipe effectue elle-même ces différentes missions.

Information et concertation en province des îles Loyauté

Sur la Grande Terre, la Technicienne a été en mesure de réaliser elle-même plusieurs réunions d'information sur le projet auprès des districts, mais il est plus difficile sur les îles Loyauté, en termes de logistique, de temps mais aussi de légitimité auprès des coutumiers de présenter le projet de la même façon.

L'information sur le projet auprès des coutumiers est cependant un préalable nécessaire à toute action sur les îles Loyauté. Il avait été dans un premier temps convenu que la province des îles pourrait réaliser cette information, mais les plans de charge des différents agents provinciaux impliqués n'ont pas permis que l'information sur le projet soit faite. Un courrier a cependant été envoyé aux autorités coutumières sur Lifou. Pour répondre au besoin d'entamer les actions du projet sur les îles, un cahier des charges « Information, échanges et concertation auprès des autorités coutumières de Lifou et Maré » a été rédigé et diffusé à partir du 20/11/2020. Une offre a été retenue et validée en amont par la province des îles et le contrat signé en date du 15/12/2020 pour un montant total de ██████████ XPF. Il a été convenu que les actions d'information débuteraient mi-janvier sur les îles et dureraient 4 mois.

Au cours de ces réunions d'information, le prestataire devra repérer des personnes référentes, chasseurs, piégeurs, qui pourraient être mobilisables et motrices pour les futures actions de régulation participatives.

A Maré, la majorité des producteurs sont également chasseurs de cochons par nécessité de protéger les cultures, il y a donc un nombre conséquent de chasseurs sur l'île. En revanche à Lifou, les cultures étant relativement bien protégées des cochons, il y a peu de chasseurs et il pourrait être moins évident qu'à Maré de trouver des personnes/chasseurs « ressources ». Un effort particulier devra par conséquent être engagé pour y mobiliser les jeunes chasseurs.

➤ Action 13B.1.2 Mise en place de formations sur les méthodes de gestion

Formation à la concertation

La formation à la concertation figure sur le plan d'action (**action 13B.1.2.a**), cependant sa réalisation a été proposée par la CPS au travers d'une formation en ligne intitulée « Formation Inclusion sociale, concertation et gestion participative ». L'animatrice territoriale et la Technicienne en suivi ont pu suivre toutes les deux ces 5 séances de formation du mois d'Octobre à Décembre 2020.

Formation au piégeage participatif

Cette formation a pour objectif de faire participer, à leur échelle, les habitants des tribus vivant dans les environs des zones prioritaires du projet à la régulation des espèces envahissantes et démontrer qu'il est possible de réduire le niveau de dégâts occasionnés dans les champs par les cochons sauvages grâce à des outils simples.

La formation concerne principalement le piégeage du cochon sauvage, les pièges développés par le CEN ayant fait leurs preuves sur cette espèce. Elle porte sur deux techniques différentes, en termes d'équipement et de savoir-faire : le piège-cage et le collet-corde. Déjà développées par le CEN-PEE depuis plusieurs années, ces formations sont accessibles à tous. Elles reposent sur des méthodes que les populations pratiquent déjà depuis longtemps mais avec des matériaux ou des techniques parfois moins performantes.

Les outils proposés sont peu coûteux, facilement répliquables et nécessitent que peu de savoir-faire pour être mis en place.

Au cours de ces formations sont présentés le matériel nécessaire, des astuces et conseils indispensables à mettre en œuvre pour capturer des cochons ensauvagés, toutes les personnes formées manipulent le collet pour faire des nœuds, une cage de démonstration est montée et testée en groupe. Des dépliants explicatifs sur les pièges collet-corde et piège-cage, créés par le CEN et adapté au projet PROTEGE, ont été imprimés et sont distribués lors de ces formations aux participants afin d'avoir des outils sur lesquels s'appuyer après la formation.

A l'issue de la formation, chaque participant repart avec un ou plusieurs collets réalisés par ses soins. Un ou plusieurs participants sont identifiés pour recevoir et installer un piège-cage.

Depuis Novembre 2020, 5 formations ont été réalisées, 11 tribus y était représentées (*Tableau 2*). Plus de 90 participants ont été formés dont plus de la moitié de jeunes et une vingtaine de femmes.

Deux formations ont dû être annulées en raison du mouvement social sur la Grande-Terre à cette période et des barrages routiers.

Tableau 2 : Récapitulatif des formations piégeage réalisées

Zone Prioritaire	Tribu	Date Formation	Nombre de participants
Mé Adéo (Houailou)	Neoua	08/11/2020	14
	Ouerou-Pimet	04/12/2020	24
	Konoyes-Shaoué	05/12/2020	22
	Mechin		
Thio	Nassirah-Ya	ANNULEE/REPORTEE	
	Ouitchambo		
	Kergoa	ANNULEE/REPORTEE	
	St Maurice	03/12/2020	8
	Thio Mission		
	Quindo	21/11/2020	25
	Népou		
	St Pierre		
	St Michel		
St Paul			

En raison de la période des fêtes de fin d'année, les prochaines formations ne pourront reprendre qu'à partir de fin janvier 2021.

Pour chacune des formations, un repas est partagé avec tous les participants. Ces repas sont préparés par des associations de la tribu où se déroule la formation, la plupart du temps par des associations de femmes. Cette initiative permet de créer des échanges hors de la formation et contribue à tisser des liens entre l'équipe projet et les participants.

Les formations au piégeage participatif devaient initialement être assurées par un prestataire « animation terrain » pour les 3 zones prioritaires. À la suite d'un réajustement du calendrier et au vu du retard accumulé, il a été décidé de réaliser ces formations piégeages par l'équipe du projet pour au moins 2 des zones prioritaires. La Technicienne en suivi environnemental a donc été formée par l'agent technique du Pôle Espèces Envahissantes du CEN, qui dispense lui-même des formations piégeage pour le CEN.

En amont des formations piégeage en tribu, il a été décidé que la Technicienne se rende dans chacune des tribus ou par groupement de tribus afin de faire une séance d'information sur le projet.

Le/les futur(s) animateur(s) terrain qui seront identifié(s) à la suite de la concertation et qui répondront à l'appel d'offre pour l'animation de terrain, participeront au suivi du piégeage voire réaliseront la formation eux-mêmes dans le cas de la zone prioritaire du Panié.

Sur les îles Loyauté, il est prévu que la même formation au piégeage soit dispensée à Lifou une fois que l'information sur le projet aura été faite auprès des tribus et des coutumiers. Concernant Maré, des formations piégeage par collet-corde uniquement seront dispensées du fait de la trop forte disponibilité alimentaire dans les champs pour les cochons sauvages et donc de l'inefficacité du piège-cage. Le démarrage de cette action de formation aux Loyauté se fera vers le milieu du 1^{er} semestre 2021 et celle-ci sera réalisée sur Lifou et Maré par la Technicienne.

Il est à noter qu'à Maré, une formation piégeage par collet-corde a déjà été réalisée en 2017 par le CEN.

Formation chasse-régulation participative

Pour la réalisation des formations de chasse-régulation participative, un cahier des charges est en cours de rédaction, pour une publication attendue au cours du 1^{er} semestre 2021. Cette prestation permettra de proposer aux chasseurs volontaires une formation à la sécurité pour la chasse en battue, pour le réglage, le nettoyage et l'entretien des armes. Cette formation sera un préalable nécessaire pour les chasseurs volontaires qui souhaiteront participer aux battues ou autres chasses de régulation participatives. Il est également prévu de réaliser des formations aux premiers secours et d'examen sanitaire de la viande de chasse.

Dans les îles, il est aussi prévu que ces formations soient dispensées, en particulier celles liées à la sécurité et à l'entretien des armes. A cet effet, un cahier des charges sera rédigé au cours du 1^{er} semestre 2021. Ces formations permettront de rassembler les chasseurs et piégeurs des îles et éventuellement de leur permettre de se restructurer ou de redynamiser les associations de chasse locales.

A Maré une formation à la régulation participative a été menée en 2017 dans le cadre d'un court projet cofinancé par le consulat de Nouvelle-Zélande en Nouvelle-Calédonie ; Cette formation avait été appréciée par les chasseurs.

Formation chasse professionnelle au sol

Il était prévu que les formations à la régulation professionnelle au sol soient réalisées par un prestataire de Nouvelle-Zélande. Il reste toujours possible que ce prestataire se rende en Nouvelle-Calédonie mais les conditions de quarantaine à l'aller et au retour peuvent être un frein à sa venue. Par ailleurs, cette formation ne pourra débuter qu'une fois les « candidats » chasseurs professionnels identifiés, équipés avec des armes efficaces pour la régulation et prêts à consacrer une grande partie de leur temps à cette activité. Cette identification doit être menée bien en amont et avec des partenaires capables de déterminer les capacités et compétences des chasseurs. Il semble donc peu envisageable que cette formation débute avant le second semestre de 2021.

Par ailleurs, dans le cas où le prestataire de Nouvelle-Zélande ne pourrait pas se déplacer, un questionnaire à l'attention de potentiels formateurs situés en Nouvelle-Calédonie a été créé. Il recueille actuellement les réponses de 3 personnes/structures. Ce questionnaire a été créé suite à la demande du GT OE en Juillet, de trouver des solutions alternatives locales pour cette formation.

Formation chasse hélicoptée

Dans le cadre du projet PROTEGE, il avait été choisi de former environ 3 tireur hélicoptés « professionnels » de Nouvelle-Calédonie au tir hélicopté. La formation pratique au tir hélicopté et notamment les phases d'entraînement au tir ne peuvent pas être réalisées localement et nécessitent de passer une semaine en Nouvelle-Zélande afin d'obtenir un certificat délivré par une structure formatrice Australienne. Un formateur Australien doit donc se rendre en Nouvelle-Zélande, ainsi qu'un groupe de calédoniens (tireurs et éventuel traducteur).

Au vu du contexte actuel de crise sanitaire et de fermeture des frontières, cette formation n'est actuellement pas envisageable et ne semble pas pouvoir l'être jusqu'au second semestre 2021 au moins.

Cette action est budgétée sur le cofinancement de l'agence Rurale, avec un conventionnement entre le CEN et l'agence rurale qui pourrait s'étendre au-delà de la durée actuelle du projet PROTEGE. Le prolongement de cette convention au-delà de septembre 2022 et pour 2023 pourrait permettre d'une part la réalisation de cette formation et surtout sa mise en œuvre concrète en 2022 ou 2023, à travers des actions de régulation hélicoptées par les chasseurs calédoniens formés.

➤ Action 13B.1.3 Mise en œuvre d'actions de gestion sur les ongulés envahissants

Piégeage participatif

Le piégeage est une action de régulation visant particulièrement les cochons féraux, mais concernera aussi les chèvres aux Loyautés. Le piégeage participatif est mené par les personnes des tribus formées au piégeage par collet-corde ou pièges cages.

Les collets, peu coûteux, sont relativement faciles à disposer en forêt. Plus de 2 kilomètres de cordage au total ont été coupés en morceaux de 4 mètres qui sont peu à peu distribués sur l'ensemble des 3 zones prioritaires, au fil des formations. Au cours des formations déjà réalisées, 168 collets-corde ont été distribués (Tableau 3).

Tableau 3 : Mise à disposition de cages et de collets par tribu

Zone Prioritaire	Tribu	Nombre de collets distribués	Nombre de cages mises à disposition
Mé Adéo (Houailou)	Neoua	14	2
	Ouerou-Pimet	48	5
	Konoyes-Shaoué	44	3
	Mechin		4
Thio	St Maurice	20	2
	Thio Mission		
	Quindo	42	
	Népou		
	St Pierre		1
	St Michel		1
	St Paul		

Bien qu'il soit difficile de réaliser un suivi pour ce dispositif de piégeage, l'équipe projet s'efforcera lors de sa présence dans les tribus concernées de se renseigner sur les captures réalisées avec ce type de dispositif.

Un appel d'offres « Fabrication de pièges-cages à cochons et fourniture de matériel » pour la production de 150 pièges cage à destination de la Grande Terre a été publié du 06/08/20 au 31/08/20. Quatre offres ont été reçues et parmi elles, un prestataire a été choisi pour la construction de l'ensemble des 150 pièges-cages. Le contrat PROTEGECEN-00 a été signé le 09/10/2020, d'une valeur de ██████████ XPF (le prix de d'une cage est fixé à ██████████ l'unité). Il a été convenu d'un délai de cinq mois pour la fabrication des 150 cages, les livraisons seront effectuées en quatre temps. A ce jour, trente cages ont déjà été réceptionnées, soixante autres sont en cours de fabrication et seront livrées mi-janvier 2021. La totalité des cages sera livrée avant mars 2021.

Un total de 18 pièges cages a pour l'instant été mis à disposition à des participants à la formation piégeage. Elles sont réparties dans 7 tribus, deux d'entre elles sont en possession de femmes, plus d'une dizaine en possession de jeunes de moins de 25 ans.

A la suite de la formation, les pièges-cages sont disposés par les habitants à des endroits qui leur semblent stratégiques pour capturer des cochons sauvages. Les animaux capturés pourront ensuite être consommés ou mis en élevage. Le suivi de ces pièges sera assuré par une fiche de suivi, décrivant le nombre de captures, l'âge, le sexe des animaux, type d'appât employé etc... La Technicienne en suivi se tient également prête à se rendre sur place en cas de problème majeur avec un piège-cage ou pour aller vérifier son bon usage et donner des conseils.

Compte tenu du faible nombre d'animaux généralement capturés en saison humide (jusqu'en Mai), les premiers résultats du suivi seront difficilement obtenus avant le semestre prochain. Ce suivi sera dans un premier temps assuré par la Technicienne puis par les personnes ou structures qui seront en charge de l'animation sur les différentes zones.

Sur les îles Loyauté, un cahier des charges pour la « Fabrication de 20 pièges-cages à cochons et fourniture de matériel sur Lifou » a été rédigé, validé et diffusé début novembre. Deux devis ont été réceptionnés. Les deux prestataires seront à priori retenus pour la production de 10 pièges-cages chacun localement à Lifou. Les devis sont actuellement en cours de validation et la fabrication des 20 pièges cages se déroulera à partir de Janvier et jusqu'en Mars 2021. Ces cages seront ensuite mises à disposition en tribu à Lifou à la suite des formations préalables.

Chasse-régulation participative

Les actions de chasse-régulation participatives seront mises en œuvre avec la contribution de chasseurs bénévoles défrayés, encadrés par un prestataire qui assurera également les formations préalables (sécurité, réglage des armes, organisation de battues...) et s'assurera que les participants disposent des autorisations et assurances obligatoires. Ce prestataire sera choisi par consultation. Le cahier des charges de cette consultation est en cours de rédaction et s'intitule : « Encadrement des actions de chasse-régulation participative des ongulés envahissants et réalisation des formations préalables ». Il est prévu que ce cahier des charges soit publié à la fin du 1er semestre 2021. Cette prestation sera potentiellement mise en œuvre plus rapidement sur les zones de Thio et Houaïlou.

Activité 14A – COORDINATION ET ANIMATION TERRITORIALES

Opération 14A.1 Animation territoriale Espèces Envahissantes

Synthèse du semestre écoulé

Durant ce semestre, 4 cahiers des charges ont été validés par le Groupe Technique ongulés envahissants et ont donné lieu à des appels d'offres pour lesquels douze offres ont été reçues et analysées. Trois prestataires ont déjà été sélectionnés et il est attendu des modifications sur l'offre d'un 4^{ème} avant validation définitive. Un contrat a été rédigé pour le prestataire « Drone », qui sera signé mi-janvier et avec lequel une réunion de cadrage aura lieu en semaine 2. Les autres contrats sont en cours de préparation.

Deux cahiers des charges ont été rédigés ce semestre (Fabrication pièges-cages PIL et Concertation PIL) et diffusés. Des offres ont été sélectionnées : 2 prestataires réaliseront la fabrication des cages à Lifou, 1 prestataire pour la concertation à Lifou et Maré. La prestation de concertation a été contractualisée et a démarré fin Décembre, après une réunion de cadrage (Koné, le 15/12/2020).

Les devis de fabrication des pièges seront quant à eux validés en début d'année 2021. Une porte de piège a été envoyée à Lifou afin que les deux prestataires puissent se baser dessus pour réaliser le même modèle.

Ce semestre a été marqué par le départ de l'animateur territorial au mois de Septembre, mais l'équipe s'est rapidement reformée avec son remplacement par l'ancienne assistante de projet Selma Haouet et le recrutement d'une nouvelle assistante, Géraldine Bidau. La prise de poste de Carole Wema, Technicienne en suivi environnemental, en Aout 2020 avait accusé un important retard de 6 mois suite au délai de signature de la convention avec l'Agence Rurale. Les actions de terrain ont pu par la suite rapidement commencer grâce à sa prise de poste.

Les réunions d'information sur le projet en mairie (5) et auprès des aires coutumières (3) se sont poursuivies, ainsi que les réunions d'information des districts (5). Ces dernières sont difficiles à organiser sur le temps de travail de l'équipe car elles se déroulent le week-end. De manière générale, les réunions de district nécessitent une certaine flexibilité et disponibilité sur les dates et l'invitation aux réunions dépend du bon vouloir du président qui l'organise. L'ensemble des réunions s'est bien déroulé, suscitant l'approbation ou l'intérêt, notamment sur les actions de formation (piégeage, chasse...). Elles ont par ailleurs permis de rencontrer des personnes qui faciliteront l'organisation de futures réunions et la diffusion de l'information en tribu.

Au cours des réunions d'information en mairies, districts, tribus, 150 notes de synthèse ont été distribuées, 400 flyers d'information distribués en tribus et districts, ainsi que 200 flyers collets-cordes et pièges-cages lors des formations piégeage. Les deux premiers supports ont été créés par l'équipe, le dernier a été mis à jour sur la base d'un flyer existant au CEN.

Une réunion a été organisée avec le Groupe Technique ongulés envahissants en Juillet 2020, principalement pour valider les cahiers des charges. Le reste des échanges s'est fait par e-mails. Une réunion s'est tenue avec Dominique Taine, nouveau référent PROTEGE pour les Loyauté. Cette réunion a contribué à mieux définir les actions prioritaires sur les îles. Une convention de financement a par la suite été signée avec la province des Iles Loyauté, au mois de Décembre.

La crise sanitaire, outre l'impossibilité de réaliser les actions nécessitant de se rendre dans d'autres pays, a un impact (ou du moins rend incertaine) la budgétisation de certaines actions (ex : Prestation Drone) du fait de la quatorzaine payante potentielle et l'impossibilité de connaître longtemps en avance son coût réel.

Par ailleurs, sur le territoire, les mouvements sociaux liés à l'usine du Sud ont contraint la Technicienne dans ses déplacements, dans la livraison des cages et à l'annulation des deux dernières formations de l'année. Auparavant l'accès à Kouaoua avait déjà été bloqué en amont d'une réunion en Mairie. La grande majorité des actions se déroulant pour le moment en tribu et sur la côte Est, les délais occasionnés par les divers blocages peuvent avoir un réel impact sur la mise

en œuvre des actions en tribu. Les contacts sur place sont dans ce cas de précieux relais pour prévenir la Technicienne en amont des blocages ou des indisponibilités de la tribu (deuils, manifestation...).

Perspectives pour le semestre à venir

Au cours du prochain semestre, il est attendu le démarrage de 9 actions supplémentaires parmi lesquelles 8 seront menées par des prestataires. Deux à trois cahiers des charges seront rédigés puis diffusés (animation, chasse participative).

Le suivi du travail et des échanges avec les prestataires déjà engagés sur ce dernier semestre se poursuivra, avec la validation des différents livrables.

Les réunions d'information en Mairie et Districts n'ayant pas déjà été informés se dérouleront au cours du prochain semestre. Une réunion du Groupe Technique Ongulés envahissants se déroulera en début de semestre prochain.

A ce stade, il n'y a pas d'action de communication prévue sur le prochain semestre, hormis le tournage d'une vidéo/reportage par un prestataire lors d'une prochaine formation au piégeage.

Modifications demandées en termes de programmation

Pas de modifications demandées à ce stade sur l'opération 14A.1 en Nouvelle-Calédonie.

➤ Action 14A.1.1 Coordination et appui à la mise en œuvre des activités du thème Espèces envahissantes

Coordination

Mise en œuvre et suivi des activités

Les activités de coordination du projet se déroulent en continu durant toute la période, avec entre autres : la planification des activités, des réunions et des missions de terrain, le suivi budgétaire, la rédaction et la diffusion de cahiers des charges, la rédaction des contrats avec les prestataires et les réunions de cadrage, la création et diffusion de support de communication, de cartographie...

Ressources humaines

Un changement d'animateur territorial du thème 4 s'est effectué à la suite de la démission de Christophe NATIVEL : Selma HAOUET, alors au poste de responsable SIG / assistante de projet a repris ce poste d'animatrice le 28/09/2020.

Une nouvelle procédure de recrutement pour le poste de « Responsable SIG / assistante de projet » a été lancée parallèlement. Un appel à candidature a été publié du 21/07/20 au 10/08/20 pour le remplacement de Selma HAOUET. Les entretiens ont eu lieu le 25/08/20. C'est Géraldine BIDAU qui a été retenue, elle a pris ses fonctions le 28/09/2020.

Carole WEMA a été retenue pour le poste de « technicien en suivi environnemental ». Elle a effectué sa prise de poste le 03/08/20. Il était prévu le recrutement d'un(e) second(e) technicien(ne) sur le budget de l'Agence Rurale, plus orienté(e) sur la régulation. A ce stade du projet, ce recrutement ne semble pas se justifier et pourra être reporté d'une année encore ou être abandonné. L'actuelle Technicienne a les compétences et est en mesure de pouvoir inclure pour le moment dans son temps de travail les activités qui devaient être réalisées sur ce second poste, bien que celles-ci ne soient pas initialement prévues. Il en découle cependant une charge supérieure de travail, notamment en termes de déplacements sur le terrain (22 nuitées hors du domicile pour ce dernier trimestre).

Communication

Au cours de ce semestre, ont été élaborés et mis en place par l'équipe du thème 4, différents supports de communication et d'information tels que flyers, notes de synthèse, etc...

Une vingtaine de polos et t-shirts PROTEGE ont été créés et ont été réceptionnés pour l'équipe PROTEGE-CEN et pour les futurs prestataires et référents sur le terrain.

L'équipe a été présente sur plusieurs stands lors d'évènements locaux, pour de la sensibilisation auprès de scolaires et du grand public :

- Fête de l'eau, à la Foa, le 23/08/20 (environ 50 personnes informées),
- Fête de la nature, au centre Tjibaou, le 11/10/20 (environ 200 personnes)
- Fête de la science, sur le site du CEN à Koné, le 12/11 (environ 50 personnes)
- Fête communale, à Koné, le 21/11 (environ 50 personnes)

Lors de la version virtuelle de la conférence de la Nature, le 27/11/20, l'animatrice et la technicienne sont intervenues au cours de la session « Pacific Battler Lounge : Managing Pigs in the Pacific » organisé par le PROE et le PILN. Une courte vidéo a été réalisée à cette occasion, pour être diffusée sur la plateforme en ligne du PROE à la conférence. Au cours de celle-ci sont présentées les actions de régulation du projet, notamment sur les cochons.

Plusieurs brèves ont été rédigées pour le site web du projet PROTEGE :

- Réunions participatives organisées par le Conservatoire d'espaces naturels – le 21/09/20
- Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Nouvelle-Calédonie déploie ses actions sur la régulation des cochons sauvages – le 30/10/20
- Outils d'information et de sensibilisation sur les espèces envahissantes – le 15/11/20

La newsletter semestrielle du CEN (Septembre et Février) n'a pas présenté les avancées du thème mais y figure PROTEGE à travers l'annonce du recrutement de Carole Wema. Par ailleurs, sur le rapport d'activité annuel 2020 du CEN, diffusé aux élus et au grand public, figureront les avancées du thème 4 en Nouvelle-Calédonie. Il sera disponible en ligne dans quelques semaines.

L'équipe au complet a pu participer à une demi-journée de formation portant sur les techniques de prises de vues et de réalisation de courtes vidéos dispensée par Angèle Armando, chargée de communication pour PROTEGE à la CPS.

Logistique

Un deuxième véhicule en location longue durée a été loué à partir du 13/11/2020, pour une période de 2 ans afin d'assurer les déplacements de la Technicienne en suivi environnemental. Ce véhicule est plus adapté au terrain et au transport de matériel tel que les pièges-cages. Ce véhicule est pris en charge sur le financement de l'Agence Rurale.

Le matériel dégradé ou volé dans les locaux qu'occupent l'équipe PROTEGE a été remis en état et remplacé suite au cambriolage de 2020 et le remboursement des frais occasionnés par cet incident a été effectué par l'assurance du CEN.

Mobilisation de moyens additionnels au service de l'action

Le tableau ci-dessous synthétise la valorisation des moyens additionnels engagés sur la période.

Intitulés	Institution/Structure	Valeur en XPF
Valeur de la mise à disposition du bâtiment de bureau PROTEGE (6 mois à [REDACTED]/mois)	Province Nord	[REDACTED]

Animation

Concernant l'animation des échanges et la coordination des acteurs du projet au niveau du territoire, les réunions se sont poursuivies ce trimestre avec les mairies, auprès des conseils coutumiers, des associations de gestion proches des zones prioritaires, des districts et des tribus. Au cours de ce semestre se sont au total 28 réunions d'information qui ont été animées avec environ 300 participants (80 élus des mairies ou coutumiers/10 membres d'associations /220 habitants de tribu). Les réunions animées par l'animatrice territoriale sont principalement celles en mairie et aux aires coutumières (Tableau 4).

Tableau 4 : Réunions d'information en mairie, district et tribu des 3 zones prioritaires de la Grande Terre

Zone Prioritaire	Commune	Réunion mairie	Aire coutumière	Réunion Aire coutumière
Mé Adéo (Houailou)	Bourail	16/07/2020	Conseil coutumier de l'Aire Ajië - Aro	03/02/2020
	Moindou	24/07/2020		
	Houailou	25/02/2020		
	Kouaoua	21/08/2020		
Thio	Boulouparis	23/11/2020	Conseil coutumier de l'Aire Xaracuu	06/08/2020
	Thio	19/05/2020		
Massif du Panié	Hienghène	14/09/2020	Conseil coutumier de l'Aire Hoot Ma Waap	07/08/2020

Seules les mairies de Pouébo et Ouégoa n'ont pas encore été informées via cette réunion (bien que sollicitées), les actions ne démarrant pas sur ces communes avant les prochains mois cela n'a pour l'instant pas été un frein.

Toutes les parties prenantes sont favorables au projet et les représentants des aires coutumières ont manifesté leur « accord oral » pour le projet en fin de réunion et ont permis à l'équipe projet de commencer à se rendre en tribu pour présenter les projets et les futures activités.

Au-delà de la phase d'information ayant eu lieu en mairie, ces présentations du projet ont permis à l'équipe de rencontrer ou de prendre contact avec des personnes « ressources » qui ont par la suite facilité le travail d'organisation des réunions en tribu ou des formations piégeage (affichage en mairie et sur les maisons communes, diffusion de l'information, accompagnement par des gardes champêtres...).

Des échanges réguliers et des réunions de coordination se sont tenues sur la période, par l'équipe PROTEGE du CEN ou le reste de l'équipe du Pole Espèces Envahissantes, avec les autres projets locaux en cours incluant la régulation des ongulés envahissants, en particulier avec le projet « REPRiSE » à Houaïlou où une réunion a été tenue sur les aspects régulation ainsi que d'autres échanges avec la cheffe de projet. Une réunion et des échanges ont eu lieu également avec Pierre Genthon (13/11/2020) qui travaille sur la mesure de l'impact de plusieurs facteurs, dont les ongulés envahissants, sur l'érosion à Touho.

Gouvernance du thème 4 en NC

La gouvernance du thème 4 en NC est assurée par le Groupe Technique ongulés envahissants (GT OE) composé de l'Etat (DAFE), du gouvernement (DAVAR-SIVAP), des 3 provinces, de l'Agence Rurale et du CEN. Une réunion du GT OE a eu lieu à Bourail le 27/03/2020 avec ordre du jour principal, la validation des différents cahiers des charges pour les prestations à venir. Le GT OE a par la suite été contacté par mail pour la sélection des offres et des prestataires. Une nouvelle réunion du GT OE sera organisée fin Janvier ou Février.

Iles Loyauté

Dans la perspective de la rédaction de la convention de financement entre la PIL et le CEN pour PROTEGE, des échanges ont eu lieu, notamment avec la Direction du Développement Durable et le référent PROTEGE pour la PIL, M. Dominique Taine, pour définir au mieux les actions qui pourront être menées sur Maré et Lifou. Il a été décidé conjointement avec la PIL de lancer dans un premier temps une prestation pour l'information auprès des coutumiers et des tribus.

Transversalité

Le CEN a échangé avec la CANC, chef de file du Thème 1 « Agriculture » concernant les modalités pratiques de lutte et de contrôle du Tulipier du Gabon, problématique pour les agriculteurs de Houaïlou et Ponérihouen.

L'animatrice a participé au comité en charge de l'analyse des offres relatif à l'appel d'offre « Réalisation d'opérations de protection ou de restauration de bassins d'alimentation de captages AEP en NC » du Thème 3 « Eau » ainsi qu'à la session de présentation des offres.

L'équipe du thème 4 de Wallis et Futuna et l'ONG Island Conservation sont en lien avec l'équipe du thème 4 de Nouvelle-Calédonie et avec le coordinateur du pôle espèces envahissantes pour échanger sur les modalités d'éradication des cochons des îlots de Wallis, par la régulation armée et le piégeage. Les échanges se poursuivront au cours du prochain semestre et le lancement des actions à Wallis.

Conventions et financements

Sur la convention « Animation » avec le PROE, une quatrième tranche a été versée le 30/07/2020 suite à l'envoi du rapport semestriel portant le total versé à ██████████ XPF, pour un montant actuellement dépensé de 50%.

Actuellement, environ 26% de la première tranche versée sur la convention « Mise en œuvre » du PROE a été dépensée, il est prévu d'atteindre 75% de la tranche au cours du premier semestre, déclenchant ainsi le versement de la seconde tranche.

La convention N° AR/2020-07-155 du 24/7/2020 relative à la mise en œuvre du thème 4 « Espèces Exotiques Envahissantes » du projet régional PROTEGE en Nouvelle-Calédonie a été signée entre le CEN et l'Agence Rurale, déclenchant ainsi le versement de la première tranche de ██████████ XPF du financement additionnel, reçue le 12/08/2020. Il a été communiqué par l'Agence Rurale au CEN que les versements pour l'année 2021 seraient assurés pour les montants convenus sur la convention, après transmission des livrables.

La convention N° 396/2020 du 9/12/2020 précisant les modalités de la participation financière de la province des îles Loyauté au profit du Groupement d'Intérêts Publics « Conservatoire d'espaces naturels de NC » (GIP-CEN) dans le cadre du projet PROTEGE pour la période 2020-2022 a été signée le 09/12/2020, avec un financement additionnel sur 3 ans pour un montant de ██████████ XPF pour des actions qui concerneront Lifou et Maré :

- L'identification de chasseurs volontaires pour bénéficier des formations et participer aux actions de régulation
- Des formations au piégeage des cochons et des chèvres et la mise à disposition de 20 pièges cages à Lifou à des piégeurs formés.
- Des enquêtes auprès des chasseurs de chèvres et de bétail divagant et la sensibilisation des tribus concernées à la gestion et à la régulation des populations de chèvre ensauvagée et de bétail divagant.
- Le renforcement des capacités d'intervention des deux associations de chasseurs de Lifou et de Nengoné, et sous réserve d'une volonté de participation de la part de ces associations, la formation des membres aux actions de chasse de régulation et la mise en œuvre de battues collectives et participatives

- Un diagnostic sur le niveau et la localisation des impacts de chèvres sur la végétation native et la localisation des zones prioritaires en termes de biodiversité et de présence d'espèces micro-endémiques.
- La mise en défens de zones sensibles très impactées par les ongulés envahissants (sous réserve d'une acceptation sociale concernant le foncier).

Le premier versement « à signature » de la convention n'a pas été versé en 2020.

Le financement additionnel de la Province Sud (██████████ XPF répartis en 2 tranches sur 2 ans) n'a pour le moment pas fait l'objet d'une convention mais la première tranche a été inscrite au budget prévisionnel de la province pour 2021. Il en va de même pour le financement de la province Nord, qui réalisera une délibération spécifique pour allouer ce budget à PROTEGE au cours de l'année 2021.

Le manque de visibilité quant à la date de versement de ces fonds additionnels n'entraîne pas, à ce stade, de retard dans la mise en œuvre des actions. Cependant, l'action de « régulation participative » étant prévue initialement sur ces fonds provinciaux, une budgétisation sur fonds PROE-UE devra donc être réalisée sur cette action si ces fonds ne sont pas versés suffisamment tôt en 2021. De même, le premier versement de la prestation de concertation en province des Iles Loyauté n'ayant pas pu être payé sur la convention PIL, les fonds PROE-UE ont assuré ce premier versement.

Figure 1 : Opérations débutées sur le semestre écoulé et perspectives pour le semestre prochain

ACTIONS	Début	MOIS			Fin	SEMESTRE 4						SEMESTRE 5					
		Estimés	Réalisés	Restants		jui.20	aoû.20	sep.20	oct.20	nov.20	dec.20	jan.21	fev.21	mar.21	avr.21	mai.21	juin.21
13A.1.1 Prestation : méthode de suivi Drone	15/01/2021			10	15/11/2020												
Indicateurs d'impact et méthodologie		6															
Prestation : Concertation Grande Terre				6													
13B.1.1 Prestation : Concertation PIL	15/12/2020		2	2	15/03/2021												
Prestation : Animation de terrain Thio		18															
Prestation : Animation de terrain WWL		18															
Prestation : Animation de terrain Panié		18															
13B.1.2 Formations piégeage GT	21/11/2020	2	2														
Formations piégeage PIL		1															
Prestation : Formations chasse participative		3															
13B.1.3 Prestation : chasse participative WWL/Thio		17															
Achat de collets, découpe		1	2														
Prestation : Fabrication de 20 Pièges-cages PIL		3															
Prestation : Fabrication de 150 Pièges-cages	09/09/2020		5	1	09/02/2021												
14A.1.1 Coordination et appui à la mise en œuvre	02/09/2019		17	20	30/09/2022												

WWL : Houaïlou
 GT : Grande Terre
 PIL : Province des îles Loyauté